LA NEWSLETTER DU **CASODOM**

Association créé en 1956 pour venir en aide aux ultramarins qui viennent en métropole pour étudier, se former, travailler ou se soigner et reconnue d'utilité publique depuis 1973



LE CASODOM

Interlocuteur social des Ultramarins depuis 1956 Révélateur des « Talents de l'Outre-mer »® depuis 2005





Le mot du Président

Pourquoi une lettre d'information du CASODOM?

Notre association fête cette année ses 66 ans d'existence! Avec cet âge vénérable, et la qualité des prestations que nous mettons en œuvre pour répondre à l'évolution des besoins de nos compatriotes en métropole, nous souhaitons renforcer les liens entre les adhérents et les sympathisants de notre association.

Ensuite parce que, avec la crise sanitaire qui sévit depuis deux ans, nos occasions de contacts physiques se sont estompées, sans avoir été vraiment remplacées par le développement des moyens de communication à distance.

Or, dans le même temps, le CASODOM a été de plus en plus sollicité pour apporter des solutions adaptées aux besoins nouveaux qui émergent.

Il est donc important, tout particulièrement dans cette période troublée, que les membres de notre grande famille soient informés régulièrement de ces évolutions, des difficultés que nous pouvons rencontrer, mais surtout, des solutions que nous y apportons. Sans oublier tous nos projets en cours et à venir!

Au nom des membres de notre Conseil d'administration, et en mon nom personnel, je formule pour chacune et chacun d'entre vous, et pour vos proches, mes vœux d'une année 2022 pleine de santé et de bonheur.

MEILLEURS VOEUX À TOUTES ET À TOUS POUR 2022!

Jean-Claude SAFFACHE



QUELS SONT LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021?

Une activité toujours très soutenue de notre Service social

En 2021, le Casodom, dans le cadre de sa mission « d'interlocuteur social de référence pour les Ultramarins dans l'Hexagone, a connu une activité très soutenue, grâce à son service social et avec l'appui des membres bénévoles. Nous avons traité 1152 demandes, et dans ce cadre nous avons eu 1045 échanges physiques, par mail ou par téléphone, avec nos usagers.

Ces activités ont donné lieu à **595** soutiens financiers, essentiellement des aides pour l'alimentation et pour couvrir les besoins essentiels de la vie courante. Elles ont également consisté en des aides administratives et en orientations vers d'autres services, ou en aide à l'hébergement, en soutien psychologique ou pour l'accès au droit.

Au regard de la crise sanitaire, notre association a été fortement sollicitée ces derniers mois pour accompagner les étudiants en situation de précarité du fait de l'éloignement de leurs familles et ces jeunes ont été à l'origine d'une grande part des demandes d'appui traitées par nos équipes.

Un soutien renforcé auprès des malades ultramarins en transfert sanitaire

Nous avons poursuivi notre accompagnement des Caisses générales de sécurité sociale, pour l'accompagnement social et l'hébergement des malades ultramarins ayant un suivi médical en métropole.

Concernant l'assistance à l'hébergement, effectif depuis plusieurs années en région parisienne, nous avons travaillé à étendre ce dispositif pour les malades dirigés par les hôpitaux de Guyane



Une délégation constituée de Marie-Claude LUPTER, Marie-Line RODRIGUE et Catherine EDWIGE s'est rendue à Lyon, le 12 novembre 2021 pour rechercher des solutions pour l'hébergement des malades en provenance de Guyane.

Une nouvelle prestation offerte pour le logement des jeunes des Outre-mer poursuivant leurs études dans l'Hexagone

La nouveauté de 2021 dans le domaine social a été notre implication aux cotées de la DIECVI (Délégation Interministérielle pour l'Egalité des Chances des français d'outre-mer et la Visibilité des outre-mer), dans le projet HOM pour le Logement des étudiants ultramarins : cette préoccupation est essentielle pour les jeunes venant en hexagone suivre des études supérieures ou une formation professionnelle, car seuls 40% des étudiants obtiennent un logement en résidence universitaire, bien qu'ils bénéficient d'une priorité d'admission en CROUS.

Après un travail préparatoire important avec le CROUS de Paris et la DIECVI, un nouveau dispositif a été mis en place pour les étudiants n'ayant pas obtenu un logement en résidence universitaire. Il permet de réserver un contingent de logements auprès de grands bailleurs, avec une garantie Visale de caution gratuite proposée par « Action Logement ».

Le CASODOM a été ainsi retenu pour être l'Opérateur (« Guichet unique ») de la mise en œuvre de ce projet. Chargé de collecter l'ensemble des demandes faites par les étudiants ultramarins, il s'est chargé de la gestion administrative en vérifiant le respect des critères d'admissibilité de ces dossiers et en accompagnant les candidats auprès des différents bailleurs, qui se chargeaient bien entendu la gestion locative proprement dite. Pour la rentrée 2021/2022, ce sont près de mille logements qui ont été réservés, répartis entre les 8 grandes villes universitaires : Paris, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Lyon, Rennes et Lille.

Entre juin et Aout 2021 le Casodom a ainsi traité 954 dossiers de demandes d'étudiants, et transmis aux bailleurs 211 propositions d'affectations de logement.



Une édition 2021 des « Talents de l'Outre-mer » perturbée par la crise sanitaire

Comme nous le réalisons tous les deux ans depuis 2005, nous avons préparé la session 2021 des « Talents de l'Outre-mer ». Cette opération vise à rendre visibles les ultramarins qui se sont illustrés par des parcours d'exception, à les promouvoir en exemples pour les jeunes et à donner une image positive de nos Outre-mer.

Dans ce cadre nous avons sélectionné **52 nouveaux lauréats venant de tous les Outre-mer**, dont 19 «Jeunes Talents», qui feront partie de la Promotion 2021, parrainée par un Ultramarin illustre, le Calédonien **Emmanuel KASARHEROU**, **Président du musée du Quai Branly Jacques CHIRAC**.

Cette promotion devait être distinguée au cours d'une cérémonie de remise des prix, placée sous le Haut patronage de Monsieur le Président de la République, qu'il était prévu de tenir au ministère des Outremer le 17 décembre 2021.

Malheureusement, en raison du contexte sanitaire, nous avons été contraints de la reporter.

328 « Talents d'Outre mer » ont été distingués depuis 2005. Ils témoignent ainsi de l'excellence ultramarine dans leurs territoires, en Hexagone et à travers le monde!

QUELS SONT NOS PROJETS POUR 2022 ?

Pour répondre à la désespérance des jeunes révélée par les crises actuelles, et pour accompagner les jeunes en situation difficile, nous envisageons de reprendre notre activité de formation qui avait dû être interrompue en raison de la crise sanitaire.

Nous avons privilégié deux types de formations qui offrent des perspectives d'embauche et peuvent convenir aux jeunes éloignés du marché de l'emploi car elles ne nécessitent pas de prérequis importants : la formation à « l'Attestation Spéciale Passagers » que doivent détenir un pourcentage minimum des équipes embarquées sur les bateaux à passagers, en liaison avec un organisme de formation dépendant du Comité des armateurs fluviaux. C'est un secteur appelé à un grand développement, en raison de la pyramide des âges dans cette profession, et des perspectives offertes par l'ouverture programmée de la Seine aux grandes voies fluviales du Nord de l'Europe.

Nous travaillons également à la formation au « titre professionnel » de serveur en restauration, en liaison avec un acteur de référence pour la préparation aux métiers de l'Hôtellerie Restauration. C'est un secteur qui connait une grave pénurie de main d'œuvre, surtout depuis la crise sanitaire

Nous comptons par ailleurs poursuivre et renforcer nos actions sociales, en direction tout particulièrement :

- des étudiants ultramarins et plus largement des jeunes en situation de précarité ;
- des malades en transfert sanitaire, en étendant notre prestation d'accompagnement social à tout le territoire.

Nous comptons sur votre soutien pour nous aider à poursuivre et même à amplifier nos actions!

Directeur de la publication : Jean-Claude SAFFACHE Comité de rédaction : Catherine EDWIGE, Noémie GADDARKHAN, Frédérick IMBAULT

Casodom

7 bis, rue du Louvre 75001 Paris France

Tel: + 33 (0)1 42 36 24 54 Fax: + 33 (0)1 42 36 14 46 Email: casodom.75@qmail.com

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

